

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article583>



# Compte-rendu de la réunion du 26 juin

- Cercles locaux - Paris (75) -



Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2012

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

# Compte rendu de la réunion du Cercle Paris ile de France du 26 juin 2012

1. Le thème proposé à notre réflexion était : « *Le peuple, ses assemblées primaires, ses doléances, ses délégués, leurs mandats, leur contrôle, le potentiel des formes actuelles et atrophiées de souveraineté populaire.* »
2. Il n'est pas facile de surmonter la contradiction actuellement croissante entre un nombre croissant de citoyen ( 65 millions), un pouvoir de plus en plus concentré. D'autant que les « échelons intermédiaires » expriment toujours davantage la volonté « d'en haut » face à des volontés atomisées et concurrentes.
3. Le refus de cette tendance doit conduire à aller au delà de la personnalisation des pouvoirs et de la recherche d'un sauveur ( de la Nation et du peuple).
4. Ce qui se heurte à la tendance des partis installés dans les institutions de faire définir la constitution par les membres des assemblées et conseils nationaux, sous prétexte de leur compétence et de leur meilleure connaissance de l'état et de l'exercice du pouvoir...voire à l'encontre des élus et conseils locaux.
5. Ceci a débouché sur une telle crise qu'ils ne peuvent la résoudre eux même et qu'elle débouche sur un blocage politique et social et une fronde (contenue) des élus locaux.
6. C'est pour cela que seule une remise en cause des hommes et des structures faillies reste crédible pour trouver de nouvelles solutions :
7. C'est donc le peuple qui tend à débouler dans la situation...d'où l'accusation de « populisme » par ceux qui ont tout fait pour écarter ce même peuple des affaires.
8. D'où aussi la recherche d'une solution dans le dépassement de la Nation par le « fédéralisme ». Solution qu'à [www.Pouruneconstituante.fr](http://www.Pouruneconstituante.fr) nous regardons avec méfiance.  
Il y a deux type de dépassement « fédéral » des Nations :
  - a. Au niveau des assemblées élues « superposées » disposant plus ou moins du principe de « compétence générale » et de compétences spécifiques adaptées aux périmètres des problèmes à résoudre et disposant de plus ou moins d'influence sur les échelons étatiques et financiers : c'est le modèle français hérité des 4 premières républiques
  - b. Au niveau des états qui sont « consolidés » entre eux en un état fédéral selon un principe de subsidiarité : les peuples sont de plus en plus exclus au profit d'une administration.
9. C'est le modèle européen actuel de l'UE qui intègre de plus en plus étroitement les institutions de la 5eme république du « coup d'état permanent »
10. Quel est la place et la dynamique du « droit social » qui se marient mieux avec le modèle d'assemblées qu'avec le modèle étatique ?
11. Comment contrebalancer le poids relatif croissant des centres de décision financiers et de production, beaucoup plus centralisés que les pouvoirs politiques et de plus en plus fréquemment plus influents que les sommets des états

## Compte-rendu de la réunion du 26 juin

---

et dont l'action peut influencer directement sur les conditions de vie de millions de personnes et de familles ?

12. Finalement, le seul contrepoids possible du côté des citoyens ne peut venir que de l'expression de leur volonté en nombre, au plus près de leurs conditions d'existence et d'activité. C'est à partir de là que peuvent se coaliser les refus de conditions de vie inacceptables et se construire la fédération de forces sur une échelle de plus en plus vaste jusqu'aux sommets des états. Les Fédérés de la Révolution française ont montré le chemin... autrement dit « ils ont lancé un processus qu'ils ont incarné en chair et en os »

13. En conclusion, au cours de notre prochaine réunion :

Le **mardi 25 septembre de 18 à 20h** à notre lieu habituel : Maison des associations, 20 rue Edouard Pailleron 75019, de 18 à 20h. **Jean-Charles Desvouas** introduira le thème suivant :

*« Aujourd'hui, en France, quel processus de mise en place d'une assemblée constituante, une fois qu'une décision politique a été prise en sa faveur ou qu'un mouvement populaire a mis à bas toutes les forces contraires ? »*